



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 19 avril 2023

Ouverture du « Fonds d'urgence » en vue de soutenir les exploitations en agriculture biologique en difficulté du Finistère

Le secteur de l'agriculture biologique fait face à de grandes difficultés du fait d'un recul de la consommation des produits issus de l'agriculture biologique.

Afin d'accompagner les exploitations en agriculture biologique en difficulté un fonds d'urgence de 10 millions d'euros au niveau national (880 000 euros en Bretagne dont 210 000 € en Finistère) est mis en place pour financer une aide de trésorerie forfaitaire exceptionnelle.

En Bretagne, l'aide est destinée à soutenir les exploitations d'élevage et/ou maraîchères en agriculture biologique.

Elle est d'un montant de 6 000 € pour les exploitations d'élevage et 3 000 € pour les exploitations maraîchères, dans la limite du plafond " de minimis ".

L'aide d'urgence sera attribuée en priorité dans la limite de l'enveloppe disponible aux exploitations 100% en Bio, aux exploitations comportant un jeune agriculteur et aux exploitations les plus en difficulté.

Les entreprises faisant l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire doivent disposer d'un plan arrêté par le tribunal de commerce au moment du paiement pour bénéficier de la mesure d'aide.

Le dépôt des dossiers de demande d'aides est à réaliser sur la plateforme unique de dépôt «démarches simplifiées », accessibles depuis <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aide-urgence-bio-29>

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

La date limite de dépôt est fixée au 8 mai 2023 inclus.

Toutes les informations relatives à ce dispositif seront accessibles sur le site internet des services de l'État dans le Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Aides-economiques/Les-aides-conjoncturelles>

Contact : DDTM du Finistère – Service économie agricole

Unité Foncier et Aides Conjoncturelles 02 98 76 59 31